



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMUNIQUE AUX HABITANTS DE BOUGY-VILLARS

Mars 2020

La Municipalité de Bougy-Villars a élaboré et validé le 15 mars 2020 un plan d'actions « **Coronavirus** » permettant ainsi de répondre aux questions des habitants.

Ces mesures seront complétées au fur et à mesure des améliorations du dispositif d'urgence ceci en fonction de la réévaluation faite par la Confédération et le Canton.

Les informations seront relayées au moyen de :

- Site internet www.bougy-villars.ch
- Panneau d'affichage (pilier public) du centre du village
- Tous ménages

Les informations officielles peuvent être partagées sur les réseaux sociaux mais en mentionnant CLAIEMENT leurs origines.

En cas de doute, la Municipalité se réserve le droit de poursuivre les personnes tentant une usurpation des armoiries ou de la forme graphique des documents officiels.

Informations sanitaires

La Municipalité a désigné Monsieur Jean Barbey, municipal, afin de répondre aux questions sanitaires personnelles des habitants.

Monsieur Barbey est médecin et soumis au secret de fonction dans son rôle d'élu et de professionnel.

Téléphone 079 762 74 12

Informations sociales

La Municipalité a désigné Madame Mary-Claude Liang (Téléphone 079 310 02 66) et Madame Myriam Gaillard-Houriet (Téléphone 079 402 18 89) pour répondre aux questions d'organisation pour les familles et les personnes dépendantes.

Déchetterie

Pas de changement. Accessible jusqu'à nouvel ordre. Pour tout renseignement :

BeReCycling SA

Chemin du Famolens 11, 1180 Rolle

☎ : 021 825 36 10

@ : info@berecycling.ch

Accueil dans les structures scolaires et parascolaires

Concernant la situation sanitaire en lien avec l'épidémie du Covid-19 et selon les recommandations du Conseil d'Etat vaudois du vendredi 13 mars 2020, les crèches, les garderies, les UAPE, les AREMS et l'accueil familial de jour du réseau AJEMA resteront ouverts. Dans la mesure du possible, les accueils des enfants sous contrat sont maintenus, selon les heures qui figurent sur le contrat en cours.

Dès le lundi 16 mars 2020, les établissements scolaires vont mettre en place un accueil entre 7h00 et 18h30 pour les enfants en âge scolaire du personnel soignant et aux autres collaborateurs du système de santé et de sécurité; les enfants dont les solutions de garde mettraient en danger des personnes à risque ou des personnes de plus de 65 ans; les enfants du personnel qui assure le service de l'accueil scolaire.

L'administration générale du réseau et le secrétariat des structures restent atteignables selon les horaires habituels. Les bureaux ne sont pas ouverts au public.

Informations complémentaires disponibles à l'adresse suivante :

www.vd.ch/coronarivus

Transports scolaires

Les transports du bus communal parascolaire et scolaire sont supprimés dès lundi matin 16 mars jusqu'à nouvel ordre.

Pour les transports publics : <https://www.postauto.ch/fr>

Manifestations publiques et privées

Toutes les manifestations publiques et privées dans les locaux communaux sont annulées (notamment la Maison Bodzérane, le Caveau, l'Eglise et le Refuge forestier intercommunal), jusqu'au 30 avril et nouvel ordre.

Tous les cours (yoga, gymnastique, zumba, tennis de table ou autre) sont reportés jusqu'au 30 avril et nouvel ordre.

Toutes les réservations de salles sont annulées jusqu'au 30 avril et nouvel ordre.

Séances officielles

Toutes les réunions du Conseil Général (bureau, commissions, séance d'information, etc.) sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Toutes les séances de travail et de représentation de la Municipalité et du Conseil général sont organisées à distance, par téléphone, messagerie électronique ou courrier.

Administration communale

L'administration communale fonctionne mais **n'est pas ouverte au public.**

Pour les documents officiels (carte d'identité, permis de séjour, attestations, etc.) les demandes seront traitées, dans la mesure du possible, uniquement par téléphone, messagerie électronique ou courrier.

Contact :

☎ : 021 808 54 41 lundi de 09h00 à 14h00

@ : greffe@bougy-villars.ch en tout temps

Les procédures administratives ne sont pas suspendues et les délais administratifs restent d'actualité.

Personnel communal

La municipalité prend immédiatement les dispositions pour mettre au chômage technique le personnel communal touché par les mesures fédérales et cantonales dans le but de ne pas défavoriser les employés.

Le personnel communal bénéficie des mêmes dispositions que le personnel cantonal. Le télétravail est préconisé pour effectuer les tâches de préparation liées aux fonctions.